



## SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Invitation à participer à l'élaboration  
de normes de sécurité applicables aux navires  
de pêche de faibles dimensions adressée à l'OIT  
par l'Organisation maritime internationale (OMI)**

1. Le Secrétaire général de l'OMI a écrit au Directeur général pour inviter l'OIT à participer à l'élaboration de normes de sécurité applicables aux navires de pêche de faibles dimensions (voir en annexe la lettre du Secrétaire général de l'OMI). Le présent document donne des informations sur les initiatives que le Bureau propose de prendre en réponse à cette invitation.
2. A sa 79<sup>e</sup> session, le Comité de la sécurité maritime de l'OMI a approuvé le Recueil FAO/OMI/OIT de règles de sécurité pour les pêcheurs et les navires de pêche, 2005, et les Directives facultatives FAO/OMI/OIT pour la conception, la construction et l'équipement des navires de pêche de faibles dimensions, 2005. Il convient de rappeler que le Conseil d'administration du BIT a examiné ces rapports à ses 292<sup>e</sup> (mars 2005) et 293<sup>e</sup> (juin 2005) sessions, et approuvé la publication de ces documents à la dernière de ces sessions<sup>1</sup>. A sa 79<sup>e</sup> session, afin de traiter de la sécurité des navires de pêche de faibles dimensions qui ne sont pas visés par ces instruments (c'est-à-dire les navires d'une longueur inférieure à 12 mètres et les navires de pêche non pontés, quelles que soient leurs dimensions), le Comité de la sécurité maritime a décidé d'inscrire au programme de travail de son Sous-comité de la stabilité et des lignes de charge et de la sécurité des navires de pêche, et à l'ordre du jour provisoire de la 48<sup>e</sup> session du sous-comité, une nouvelle question sur la sécurité des navires de pêche de faibles dimensions, en vue de l'élaboration de normes de sécurité applicables à ces navires.
3. Le Sous-comité de la stabilité et des lignes de charge et de la sécurité des navires de pêche, à sa 48<sup>e</sup> session (12-16 sept. 2005), a décidé entre autres d'instituer un groupe de travail par correspondance qui sera coordonné par l'Afrique du Sud. Le groupe devra examiner les normes de sécurité régionales et nationales existantes applicables aux navires de pêche de faibles dimensions et élaborer un projet de texte récapitulatif des normes de sécurité applicables aux navires de pêche de faibles dimensions, qui couvre les navires de pêche pontés d'une longueur inférieure à 12 mètres et les navires de pêche non pontés, quelles

<sup>1</sup> Voir les documents GB.292/STM/4; GB.292/13(Rev.), paragr. 60 à 68; GB.293/5, paragr. 24 à 27.

que soient leurs dimensions. Il doit soumettre un rapport à la 49<sup>e</sup> session du sous-comité (24-28 juillet 2006).

4. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) participe déjà aux travaux. Comme il est indiqué au paragraphe 1, l'OIT a aussi été invitée à y participer.
5. Le groupe de travail par correspondance tiendra plusieurs réunions informelles au début de cette année et soumettra un rapport à la 49<sup>e</sup> session du sous-comité. Le cas échéant, celui-ci soumettra alors pour examen le projet de texte des normes de sécurité aux autres sous-comités de l'OMI. Cet examen aura lieu en 2007 et 2008. En 2009, le Sous-comité de la stabilité et des lignes de charge et de la sécurité des navires de pêche devrait finaliser le texte et l'adresser pour approbation au Comité de la sécurité maritime de l'OMI.
6. Le Bureau propose de répondre favorablement à la lettre que le Secrétaire général de l'OMI a adressée pour inviter l'OIT à participer au groupe de travail par correspondance et aux réunions afférentes de l'OMI sur l'élaboration de normes applicables aux navires de faibles dimensions, et d'informer la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes sur les progrès de l'élaboration de ces normes. A une session ultérieure de la commission, le Bureau présentera une proposition sur la façon dont les mandants tripartites souhaiteront peut-être contribuer à l'aboutissement des nouvelles normes proposées, après la discussion de la convention et de la recommandation proposées sur le travail dans le secteur de la pêche qui aura lieu à la Conférence internationale du Travail en 2007, mais avant l'examen final, en 2008 ou 2009, par le Comité de la sécurité maritime ou le Sous-comité de la stabilité et des lignes de charge et de la sécurité des navires de pêche de l'OMI, des nouvelles normes applicables aux navires de pêche de faibles dimensions.
7. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes est invitée à:*
  - i) *prendre note de la lettre du Secrétaire général de l'OMI qui invite l'OIT à participer à l'élaboration de normes applicables aux navires de pêche de faibles dimensions; et*
  - ii) *recommander au Conseil d'administration d'approuver les propositions du Bureau qui figurent au paragraphe 6.*

Genève, le 15 mars 2006.

*Point appelant une décision:* paragraphe 7.

## Annexe

### **Lettre du Secrétaire général de l'OMI adressée au Directeur général du BIT pour demander que l'OIT participe à l'élaboration de normes de sécurité applicables aux navires de pêche de faibles dimensions**

15 novembre 2005

Cher Juan,

#### Sécurité des navires de pêche de faibles dimensions

Vous vous rappelez que le Sous-comité de l'OMI de la stabilité et des lignes de charge et de la sécurité des navires de pêche (SLF) examine entre autres les questions liées à l'élaboration de dispositions sur la sécurité des pêcheurs et des navires de pêche. Le sous-comité s'est toujours félicité de la contribution de l'OIT à ces questions, et de l'appui qu'elle a fourni à l'OMI.

A sa 48<sup>e</sup> session (12 au 16 septembre 2005), le sous-comité a décidé que l'OIT, parce qu'elle a précédemment contribué aux travaux sur la sécurité des navires de pêche, devrait être invitée à participer à l'élaboration de normes de sécurité applicables aux navires de pêche de faibles dimensions. A cette fin, il a chargé le secrétariat de l'OMI de demander à l'OIT de participer à l'élaboration de ces normes dès le début.

Pour information, vous trouverez ci-joint copie de la partie utile du rapport du sous-comité (SLF 48/21), et les documents sur la question qu'il a examinée à sa 48<sup>e</sup> session (SLF 48/16 et SLF 48/WP.7). Je saurais donc extrêmement gré à l'OIT de la contribution qu'elle souhaitera apporter à l'examen par l'OMI de la question de la sécurité des navires de pêche de faibles dimensions.

Veillez agréer, cher Juan, l'expression de ma considération distinguée.

*(Signé)* E.E. Mitropoulos,  
Secrétaire général.